

Conseil Municipal

Compte rendu de la séance du 5 octobre 2021

Présents : Émilie HALLAUER, Juliette LAFFONT, Jourdain LEYNAUD, Marie-Claire MORGANTI, Amélie MOYON, Yann DUBUIS, Patrick GEFFROY, Sylvain JOLY, Maxime CLERIN, William ISSERTINE, David MARIJON, Alain MARTARESCHE, Guillaume PETIZON

Absent(s): Séverine MOYERE, Sylvain RODRIGUEZ

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Yann DUBUIS

Approbation du compte rendu de la séance du 23 juin 2021 : approuvé par l'ensemble du conseil

Dossiers soumis à délibération :

DE_2021_34 Objet : Acquisition communale d'une parcelle E 1886 à un particulier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle E 1886 d'une superficie de 57 m² à un particulier, terrain situé à Montagnac à proximité d'une parcelle communale.

DECIDE de fixer le prix d'achat du m² à 1 €

CHARGE Monsieur Le Maire des démarches à faire pour concrétiser cet achat et signer l'acte.

DE_2021_35 Objet : Régularisation suite à l'enquête publique pour l'ancien chemin au hameau du Mas -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 4 voix contre et une abstention

APPROUVE la vente d'une portion de chemin communal situé au Mas devant l'ancienne école, ainsi que les parcelles D 2210 et 2112 d'une superficie de 50 m² afin de régulariser cette vente n'ayant été finalisée par les anciens acquéreurs, il convient aujourd'hui de remettre cette délibération au profit des nouveaux acquéreurs afin de finaliser la suite donnée à l'enquête publique de décembre 2008.

DECIDE que les frais de géomètre et d'actes notariés seront à la charge du demandeur

CHARGE Monsieur Le Maire de signer tout document en rapport à cette vente ainsi que la signature d'actes.

DE_2021_36 Objet : Convention pour l'utilisation d'un terrain privé pour l'usage des activités de l'école -

Le Conseil municipal donne son accord au maire pour signer une convention d'usage entre la commune et le propriétaire pour réglementer l'utilisation du terrain situé sur les parcelles B 284 – 286 -287 – 289 et 290.

Que les enfants de l'école utilisent dans le cadre scolaire, pour les activités éducatives de plein air et de loisirs, sous la responsabilité des enseignantes.

DE_2021_37 Objet : Projet de "socle numérique dans les écoles élémentaires" - demande de subventions au titre du Plan de Relance - continuité pédagogique de l'Education Nationale -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de valider l'engagement de la commune de St Andéol de Vals dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans l'école élémentaire. **Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet :**

5 833 € - Dont subvention de l'Etat demandée : 4 066,00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires financiers dont l'Etat au titre du Plan de relance continuité pédagogique 2021 dans l'école élémentaire et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DE_2021_38 Objet : Nouvelles conditions générales d'utilisation du "téléservice Saisine par Voie Electronique SVE" dans le cadre des dossiers d'urbanisme -

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, Autorise Monsieur le Maire à signer les conditions générales d'utilisation du « téléservice SVE » Le « téléservice SVE » relatif au droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique, pour adresser une demande, un document ou une information dans le cadre des dossiers d'urbanisme et de construction. L'utilisation du formulaire est gratuite et facultative. L'utilisation du formulaire nécessite l'acceptation par l'utilisateur des conditions d'utilisation.

DE_2021_39 Objet : Vote du taux des Taxes Foncières 2022 -

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux et charge Monsieur le Maire de mettre en application ses taxes pour l'année 2022.

DE_2021_40 Objet : Autorisation de signature d'une convention pour la dématérialisation des Actes soumis au contrôle de légalité –

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Donne son accord pour que la Commune opte pour le dispositif de télétransmission S2LOW de ADULLACT retenu par le Syndicat Mixte NUMERIAN,
Donne son accord pour que le maire signe la convention et les avenants éventuels entre la Commune et la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,
Désigne Les secrétaires administratifs, comme responsables de la télétransmission au niveau de la commune de St Andéol de Vals.

DE_2021_41 Objet : Subventions aux associations –

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, reconduit pour 2021 les mêmes subventions que 2020, à savoir :

- Les associations de la commune (ACCA, AMICALE LAIQUE, SAVA, ALTITUDE 500, LES AMIS DE ST ANDEOL, LES LAUZETAS) une subvention pour chacun de 150 € ;
- Autres organismes : « Les amis du châtaignier », la Factrice une subvention de 150 € ;
- La paroisse 100 € et une stagiaire 50 €

DE_2021_42 Objet : Décision modificative n°2 –

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessous.

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
102296 (040) Reprise sur taxe d'aménagement	15 000 €	021 (021) Virement de la section de fonctionnement	15 000 €
Total Dépenses	15 000 €	Total Recettes	15 000 €

Questions diverses :

- Remplacement de Sylvain Rodriguez au CCAS par Alain MARTARESCHE.
- Boîtes aux lettres jaunes : Contre l'avis du Conseil Municipal qui avait refusé la suppression de boîtes aux lettres de relevages sur la commune jugeant qu'il est nécessaire encore à ce jour de conserver ce service public au plus proche de la population, La Poste a décidé de son propre chef d'en supprimer :
7 Suppression : Oise, Fontbonne, Haut-Ségur, Le Régenge, Le Mas, La Serrette, Le Nogier. Il en reste 2 au Centre Bourg, Montagnac, Le Bénéfice.
- Véhicule : afin d'améliorer la qualité de travail et la qualité de vie au travail l'achat d'un nouveau véhicule est en cours. Le petit utilitaire (Opel) n'ayant plus de valeurs marchande sera conservé.
- Suite aux divers intempéries la route de Vignole s'est dégradée.
- Problèmes liés aux sangliers remontés impactant le travail d'agriculteurs, sur des pâtures à brebis et des terres cultivées, sur Jouendeyre, Vignole, La Malette.
- Un particulier fait don d'un défibrillateur à la commune, après vérification, il sera implanté au village.

La séance est levée à 23 h 30.